

des Finances (M. Abbott) vient de soumettre à la Chambre ne sera guère plus efficace que celui qu'il nous avait proposé précédemment.

L'hon. M. CHEVRIER: Vous n'en avez même pas pris connaissance.

M. GRAYDON: Ce n'était pas nécessaire puisque le document a été lu à la Chambre.

M. ADAMSON: Ce plan ne sera d'aucune utilité parce que les mines actuellement aculéées, pour ainsi dire, à la faillite sont précisément celles auxquelles il coûte plus de \$35 en frais de base pour produire une once d'or. Leur offrir un dégrèvement d'impôt, ou prétendre que cette mesure allégera le fardeau fiscal des mines qui actuellement opèrent à perte, c'est se moquer de ces entreprises.

J'ai une autre remarque à formuler à propos de la déclaration du ministre. Depuis quatre ou cinq années qu'on multiplie les instances auprès du ministère des Finances et de ses experts de l'édifice de l'Est, voici qu'ils se décident enfin à faire de minimes concessions à l'égard de l'allocation d'épuisement. Si j'ai bien saisi, l'allocation d'épuisement des mines passe de 33½ p. 100 à 40 p. 100. Mais des actionnaires, je ne vois mot. Ils écotent encore une fois, je suppose.

Que dire aussi de la libre circulation du change? Le ministre s'est donné beaucoup de peine pour démontrer que le régime ne favorisait ni l'exploitant canadien ni l'exploitant américain. S'il en est ainsi et qu'il n'influe aucunement sur les cours, comment se fait-il que les mêmes valeurs se vendent à New-York 10 p. 100 de plus en fonds canadiens qu'en fonds américains? Si la différence du change n'est pas réelle, pourquoi cet écart dans le prix des valeurs sur le marché des deux pays.

Un mot maintenant du véritable danger qui menace l'industrie extractive. Voyons d'abord la grande différence qui existe entre l'exploitation minière, tout particulièrement l'extraction de l'or, et les autres industries. L'industrie ordinaire dispose d'un produit dont elle peut augmenter le prix au consommateur en cas de déficit. Si malgré tout, elle n'arrive pas à réaliser un bénéfice, elle peut toujours modifier sa production et choisir un nouveau produit. Au pis aller, il reste au fabricant la possibilité de suspendre ses opérations en attendant des conditions plus favorables. Il ne lui en coûtera que des frais d'entretien minimes et ses primes d'assurance.

Par contre, l'exploitant d'une mine d'or touche un prix fixe de \$35 l'once. De plus, ses frais sont constants. Impossible de cesser l'exploitation d'une mine ou de fermer une affinerie. Dès que cessent les travaux, la mine s'empli d'eau et perd toute sa valeur. Impossible également de passer à un autre genre de

[M. Adamson.]

production. L'augmentation constante des frais d'extraction de l'or qui bientôt seront égaux aux prix de vente, rapproche l'exploitant de la faillite. Il n'y a pas d'autre issue.

En temps normal l'industrie minière court des risques et est très exposée à des revers. Il est impossible de prévoir ce que découvrira la foreuse à diamant. On ne peut, sauf en des circonstances exceptionnelles, accumuler des réserves plusieurs années d'avance. L'exploitation minière est toujours un actif qui se dissipe; les frais sont d'autant plus élevés que le forage est plus profond et plus intense. Même dans les meilleures circonstances, l'extraction est une entreprise difficile, hasardeuse, dangereuse et spéculative.

Plusieurs fois j'ai signalé à la Chambre l'importance de l'industrie extractive, particulièrement de celle de l'or au Canada. Normalement un employé de mine assure du travail à cinq de ces concitoyens d'autres régions. Aux Etats-Unis la proportion est même plus forte en raison de la fabrication plus considérable de métaux.

L'exploitation minière a refoulé nos frontières septentrionales. Sans elle, le nord de Québec n'aurait pu s'ouvrir suffisamment et convenablement à la colonisation; de même la grande région argileuse que représente l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) ne serait pas devenue une région agricole pleine de promesses. Aujourd'hui les quatre cinquièmes du territoire canadien ne peuvent servir qu'à des fins d'extraction. Au nord et même aux confins de la zone forestière, le sous-sol est notre seul actif. Tout gouvernement canadien devrait donc ne rien négliger pour assurer l'exploitation de ces quatre cinquièmes de notre territoire.

Quelques brèves observations sur les métaux vils. Il existe aujourd'hui un écart entre le prix mondial de ces produits et le prix fixé par la régie au Canada. Voici un tableau comparé de ces prix:

	Au Canada	Aux Etats-Unis	Sur le marché mondial
Plomb	10.63	14.00	14.00—14.50
Zinc élec- trolytique	10.25	11.50	11.50—11.75
Cuivre élec- trolytique	16.63	20.50—22.00	20.50—21.00

On remarquera que le prix mondial est analogue à celui des Etats-Unis.

L'écart entre les prix canadiens et les prix américains à l'égard du plomb, du zinc et du cuivre s'établit à 3.37c., 1.25c. et 5.37c. respectivement. La même proportion existe entre les prix canadiens et les prix mondiaux. Si le coût de la vie au Canada demeurait élevé à cause du prix des bas métaux, le maintien des régies serait motivé, mais il faut tenir compte de deux faits. En premier lieu le succès ou la